

# Plan de protection

## Festival Flatus 2021 (9.05-13.06)

### Château Mercier (19.05 de 16h30 à 18h30)

---

Le plan de protection est valable à partir 19 avril 2021 jusqu'à nouvel avis.  
Ce plan s'appuie sur les principes édictés par l'Office fédéral de la santé publique.

#### Limitation des visiteurs

Conformément aux articles

- Art. 6950 Dispositions particulières pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse
- Art. 6949 Dispositions particulières pour le domaine de la culture :

- Cette manifestation est organisée comme une **répétitions en plein air** exclusivement au bénéfice des intervenants et **est sans public**, mais sera transmises en direct par streaming.
- Le public aura la possibilité d'assister à ces répétitions **sur la chaîne youtube du Festival**
- Les parents venus amener leurs enfants peuvent les attendre dans leur véhicule ou dans le périmètre du Parc masqués et distancés, mais **ne formeront pas un « public »**.
- Les participants de ces répétitions à l'air libre sont des groupes musicaux de 2 catégories :
  - 24 jeunes de moins de 18 ans (nés après 2001), encadrés par 4 professionnels,
  - un groupe de 8 musiciens nés avant 2001 encadrés par 1 professionnel.

#### Information et protection des participants

- Le port du masque de protection (dès l'âge de 12 ans) et le respect de distance interpersonnelle (1.5 mètre) est obligatoire pour tous les participants, à part lors du jeu de leur instrument à vent.
- Désinfection hydro-alcoolique des mains obligatoire à l'entrée du périmètre pour les participants
- Afin d'éviter les rassemblements :
  - Marquage au sol délimitant le placement des musiciens
  - l'accès aux WC seront surveillés par une personne responsable
  - Une personne sera responsable d'éviter les rassemblements et les attroupements de plus de 15 personnes.
- Des poubelles fermées avec sacs seront disposées à côté de l'allée du Parc afin de garantir une parfaite élimination des déchets potentiellement contaminants.
- Affichage informatif placé à l'entrée du Parc : - affiche standard OFSP actualisée des mesures de protection COVID-19 (port du masque, distance sociale, nettoyage des mains, etc.)
  - information sur la limitation du nombre de visiteurs simultanés.

#### Traçage

- La liste de présence ainsi que les coordonnées des personnes présentes (nom, prénom, no de téléphone, adresse postale et heures de présence) est consignée ; cette liste sera tenue à disposition des autorités sanitaires durant 14 jours, puis détruite, conformément à l'Annexe de l'Ordonnance *COVID-19 situation particulière (Ch. 4)*. Le service cantonal compétent a la possibilité d'avoir accès à ces coordonnées pour prendre contact avec les personnes concernées afin d'ordonner une quarantaine en cas de contacts avec des personnes atteintes du COVID-19.

Sion, le 07.05.2021

Personne responsable de l'application  
des mesures sanitaires (joignable de 7 à 22h):

Alba Casularo (076/ 779 66 50)  
Rue des Casernes 32, 1950 Sion  
[acasularo@gmail.com](mailto:acasularo@gmail.com)



Anne Casularo-Kirchmeier  
Présidente Association Flatus

